

Le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)



Le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI), a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, avec un principe de co-financement pour chaque projet.

Le PIA ouvre une 2^e édition de l'action Initiative PME, dans le cadre du programme « Véhicules et transports du futur », pour accompagner et renforcer la capacité d'innovation des PME dans les secteurs des transports routiers, ferroviaires, maritimes et fluviaux. Ce programme « Véhicules et transports du futur » vise à :

- développer et promouvoir des technologies, des infrastructures et des organisations en matière de déplacements, permettant de réduire significativement les consommations d'énergie fossiles et les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, de favoriser le politique de report modal et de renforcer la sécurité des transports ;
- soutenir des projets de recherche et développement, dans une perspective d'industrialisation, participant à la transition écologique, débouchant sur une consommation de produits et/ou de services et générant des créations d'emplois sur le territoire.

Les objectifs

Ces actions doivent permettre de poursuivre et d'accélérer l'innovation et le déploiement des technologies et des usages en soutenant des projets collaboratifs associant acteurs publics et privés et débouchant sur l'industrialisation de nouveaux produits ou services.

Les soutiens sont proposés aux 3 stades suivants :

- recherche industrielle (mise au point de technologies ou de services dédiés à des applications industrielles à moyen terme et nécessitant des travaux de recherche et développement spécifiques) ;
- démonstrateur de recherche (qui permet de passer au stade du laboratoire à une taille permettant de valider les technologies à l'échelle de l'industrialisation) ;
- expérimentation de technologies à l'échelle de préséries.

Les appels à projets dans le domaine des transports

Plusieurs appels à projets (AAP) sont lancés dans le domaine des transports, avec une date de clôture au 1er mai ou au 1er octobre 2016, selon les projets.

Transports ferroviaires (date de clôture : 31 mai 2016)

L'AAP couvre les axes suivants :

- les matériels roulants (par exemple locomotives, automotrices, wagons, tramway, métro, etc.), les équipements associés (par exemple essieux, roues, bogies, pantographes, freins) et les composants électroniques de puissance spécifiques ;
- les systèmes de signalisation et de contrôle commande qui permettent d'optimiser les échanges entre les infrastructures et les matériels roulants actuels et futurs, facilitent l'interopérabilité des matériels sur le réseau européen et améliorent le service rendu, la sécurité et la sûreté des transports ferroviaires ;
- les matériels ferroviaires qui permettent d'optimiser l'intermodalité entre le mode de transports ferroviaires et les autres modes ;
- les procédés et les outillages innovants permettant la surveillance et l'entretien des voies (ex. : matériels roulants de pose de voies) ;
- les interfaces terrestres qui seraient nécessaires pour atteindre les objectifs fixés aux convois ferroviaires, lorsque le projet présenté intègre dans son approche la chaîne complète (wagon-plate-forme intermodale) ;
- les nouveaux services liés à l'application des nouvelles technologies de l'information et de la communication appliquées aux systèmes de transports ferroviaires ;
- En adéquation avec la feuille de route du plan industriel TGV du Futur : les dossiers déposés peuvent utilement prendre en compte les besoins d'innovation du projet TGV du Futur et les perspectives d'application qui en découlent.

Lien vers le site :

https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP_IA_FER2015-91?ref=AAP_IA_FER2015-91

Le véhicule dans son environnement (date de clôture : 1er octobre 2016)

Les projets attendus dans cet AAP peuvent porter sur :
le développement de capteurs d'évaluation du véhicule ;
l'évaluation en temps réel des situations de conduite ;
l'amélioration des performances et du coût des systèmes d'informations automatiques des véhicules.

Lien vers le site :

https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP_IA_VHE2015-90?ref=AAP_IA_VHE2015-90

Route du futur (date de clôture : 1er octobre 2016)

Les projets attendus dans cet AAP « Route du futur » peuvent porter sur un ou plusieurs des 4 axes suivants :
construction et entretien écologiques ;
insertion dans les chaînes de production/stockage/distribution d'énergies ;
optimisation intégrée construction/entretien/exploitation ;
Technologies de l'information et de la communication.

Lien vers le site :

https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP_IA_ROU2015-89?ref=AAP_IA_ROU2015-89

Véhicule routier et mobilité du futur (date de clôture : 1er octobre 2016)

Trois axes dans lesquels les projets présentés doivent s'inscrire sont les suivants :
les technologies permettant l'amélioration des performances des véhicules ;
le véhicule connecté ou autonome ;
les usages/services innovants de mobilité des personnes et des biens.

Lien vers le site :

https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/IA_Rout152015-45?ref=IA_Rout152015-45

Navire du futur (date de clôture : 1er octobre 2016)

L'AAP couvre les filières du domaine maritime, fluvial et de la plaisance et concerne les bateaux, navires et engins flottants mobiles qui ont une fonction commerciale :

de transport : de personnes ou/et de marchandises ;

de travail : pêche, pose et maintenance dans le domaine des Énergies

marines renouvelables (EMR), surveillance de zones maritimes, recherches, dragage, exploitation des ressources ;
de loisir : plaisance.

Lien vers le site :

<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAPIANAV152015-74?ref=AAPIANAV152015-74>

Retrouvez toutes les informations sur les appels à projets sur le site de l'ADEME : <http://www.ademe.fr/actualites/appels-a-projets>

Logistique et intermodalité (date de clôture : 31 octobre 2016)

L'objectif visé à travers cet AAP est d'accélérer le développement et le déploiement de technologies permettant d'optimiser les flux au niveau des « nœuds » logistiques (ports, gares, aéroports, plate-formes logistiques), et de favoriser l'intermodalité et le report modal. Les travaux doivent être localisés sur le territoire national et s'inscrire en cohérence avec les résultats de la Conférence nationale logistique réunie le 8 juillet 2015.

Les solutions attendues peuvent en particulier porter sur :

- l'amélioration, l'optimisation et l'automatisation de la manutention et des transferts de marchandises entre les différents modes de transports ;
- l'identification et la traçabilité des marchandises dans une logique de systèmes interopérables (au sens sur tous les modes et open sources) ;
- le développement de conteneurs ou de contenants de marchandises standardisés, modulaires, recyclables, sécurisés, traçables et exploitables sur tous les modes ;
- les systèmes d'informations et les systèmes d'aides à la gestion et à l'exploitation optimisée des flux, ainsi que les outils permettant les interconnexions entre les différents systèmes existants ;
- l'efficacité des plates-formes logistiques ;
- l'alimentation en énergie électrique ou gaz pour les moyens de transport routier ou encore électrique dans les ports à quai permettant aux navires d'arrêter leurs moteurs ;
- l'amélioration des conditions de stockage, et notamment l'automatisation de la gestion des stocks, les dispositifs de consigne automatique, les mutualisations en vue en particulier d'optimiser les taux de remplissage et de limiter les retours à vide des moyens de transport.

Lien vers le site :

https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP_IA_LOG2015-92

Les suites du schéma régional des plates-formes logistiques et des zones d'activités multimodales en Aquitaine

Le Grand Port Maritime de Bordeaux

La présentation du schéma des plates-formes logistiques en Aquitaine.

Une présentation du schéma des plate-formes logistiques en Aquitaine élaboré par la CERTA a été faite lors d'une réunion du conseil de développement du GPMB.

Cette présentation avait pour objectif de rappeler le déroulement d'élaboration de ce schéma, les préconisations formulées mais aussi de montrer que le GPMB est un des acteurs majeurs pour la mise en place d'actions opérationnelles en matière de logistique en Aquitaine (relations avec la CCI de Lot et Garonne concernant la ligne ferroviaire Agen Auch et les chargeurs céréaliers du Gers, les actions pour la ligne ferroviaire d'Ambes, etc.).

Pour en savoir plus :

GPMB : Etienne NAUDE : E-Naude@bordeaux-port.fr

CCI Aquitaine : Jean-Luc LAMOURE : jeanluc.lamoure@aquitaine.cci.fr

Le Schéma des plates-formes logistiques en Aquitaine décliné en Dordogne

La CCI de la Dordogne a organisé mi-septembre 2015 une réunion en présence des principaux chargeurs du département et des collectivités territoriales (département, grand Périgueux, communauté de communes de Terrasson, grand Bergerac) et de l'État. L'objectif de cette réunion était de réfléchir à la mise en place d'actions concrètes faisant suite à la présentation du schéma des plates-formes logistiques en Aquitaine qui avait eu lieu fin juin 2015. Une des préconisations est de mettre en place un club logistique regroupant les chargeurs du département afin de trouver des synergies entre chargeurs mais aussi d'accueillir si possible des chargeurs extérieurs au territoire. Une seconde voie est de faire inscrire les enjeux de la logistique dans les SCOT du Périgord en cours d'élaboration.

D'autre part, les collectivités territoriales et les chargeurs vont rechercher ensemble les possibilités pour prendre en compte au mieux les besoins des chargeurs au niveau des zones d'activités.

Pour en savoir plus : François GAUMET CCI Dordogne : f.gaumet@dordogne.cci.fr

Cette lettre est réalisée en collaboration avec les membres de la CERTA : Ademe AFT • APALT • Banque de France • CCIT • CESER • Conseil Régional d'Aquitaine CCIR • Douanes • DRAAF • DIRECCTE • DREAL Aquitaine • FNTR • FRTP • INSEE ITT • IUT • NOVATRANS • OITC Sud-Ouest • PORTS • PROMOTRANS • RFF SNCF • TLF • UMPB • UNOSTRA • URSTRA • OTRE

Charte CO₂ : 11 nouvelles entreprises s'engagent en Aquitaine



Le 3 décembre 2015, la charte « Objectif CO₂ : les transporteurs s'engagent » a été signée par 11 entreprises de transports routiers, 9 engagements d'entreprises de transport de marchandises (dont 5 renouvellements d'engagement) et 2 engagements d'entreprises de transport de voyageurs.

Cette charte CO₂ d'inscrit dans la démarche globale de lutte contre le changement climatique et plus précisément de réduction des émissions de CO₂, en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'environnement puis de la Conférence environnementale. Elle

permet à toutes les entreprises de transport routiers, quelle que soit leur taille et métier, de s'engager sur 3 ans dans un plan d'actions concrètes et personnalisées en vue de diminuer leur consommation de carburant et par voie de conséquence leurs émissions de CO₂. Les premières signatures en Aquitaine datent de décembre 2008, et depuis fin 2011, le dispositif a été élargi aux entreprises de transport routier de voyageurs.

Ainsi, à ce jour, ce sont au total 95 engagements d'entreprises de transports routiers qui ont été signés dans cette démarche durable dont :

- 16 engagements d'entreprises de transports de voyageurs ;
- 79 engagements d'entreprises de transports de marchandises.

Ces chiffres permettent à l'Aquitaine de se maintenir dans le peloton de tête des régions en nombre d'entreprises signataires et témoignent du degré d'implication et de motivation de ces dernières.

Liste des entreprises de transport routier ayant signé ou renouvelé la charte depuis 2008



Gironde	Dordogne	Landes	Lot et Garonne	Pyrénées-Atlantique
Entreprises de transport routier de marchandises				
AQUITRANS ARNAUDIN BENITO BOUEIX* DUCAMIN DUCROS EDMT ESTIVEAU GLS GT LOCATION* GUYAMIER LACASSAGNE* LACOSTE MORAUD MTS* NAVAL* PENA TAM TAM TMTA* TRANS'EXPRESS TRANSPIAN VEYNAT*	COMMAGNAC DOUMEN* DUPIN* GAUTHIER* GUILLOU GADEAU* MAURY MONDOUT PEYROU PIJASSOU VALADE VERGT	AZPETIA DURON GIACOMIN* MENDY* RESANO SEOSSE	BEADE CLT GUERY* LALANNE LATOUR MALAURIE* MITRANS* MARTY SATAR TEYSSIER TRAZIT	ESTAYNOU EURALIS* GEZE IRASTORZA LAPORTE MINTEGUI OLANO* PERGUILHEM* SALLABERRY TDS
Entreprises de transport routier de voyageurs				
AQUITAINE CARS Autobus d'Arcachon Cars de Bordeaux CITRAM GERARDIN HEBRARD KEOLIS TRANSHORIZON	LACHAUD Voyages Arrivées		Cars Évasion CASTERAN PASCAL	CARALLIANCE LASSERON LE-BASQUE-BONDISSANT

* 2^e engagement

Parallèlement à la signature des chartes, profitant de la présence et de l'expertise des professionnels des transports, s'est déroulée une table ronde sur « le gaz naturel véhicule, une solution économique pour un transport durable ».